

Krzysztof PAWŁOWSKI

## RAPPORT DE LA MISSION CONCERNANT LA VILLE D'EVORA

### CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

(contrat N-o 7006618)

#### **Le déroulement de la mission**

Le présent rapport constitue le complément au rapport intermédiaire transmis le 3 décembre 1998 (ci joint).

En effet ma mission à Evora s'est déroulée dans les deux étapes:

1-ere étape 15.10 - 9.11.98

2-me étape 16.01 - 23.01.99

A l'issue de mon premier séjour j'ai formulé un certain nombre de propositions adressées à l'équipe municipale (note - ci jointe).

Au cours de mon deuxième séjour à Evora je continuais mes travaux sur le terrain et les analyses de différentes études et projets.

Dans toutes mes démarches j'ai été accompagné par l'équipe du département de RECUPERAÇÃO DO CENTRO HISTORICO - son directeur Mr Nuno RIBEIRO LOPES architecte et Mme Ivone FUTURADO et Mme Alexandra LEANDRO (architectes) et les autres membres de cette équipe. M-selle Suzi SEIXAS a bien voulu d'accomplir d'une façon excellente le rôle de traducteur des textes. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les responsables de la gestion de la ville: M.Abilio FERNANDES -la maire et M.Jorge PINTHO adjoint qu maire - responsable du Centre Historique.

Nous avons discuté plusieurs problèmes liés à ma mission. J'ai été autorisé à présenter au Centre du Patrimoine Mondial quelques propositions qui ne sont pas encore devenues les documents officiels.

Le constat essentiel consiste à dire que la ville d'EVORA a accumulé un nombre impressionnant d'études et des projets mais actuellement le but primordial est devenu - l'établissement d'un plan de la sauvegarde et de la mise en valeur de son Centre Historique et de ses abords.

Dans la note ci jointe j'ai formulé les suggestions des travaux à effectuer dans la phase préparatoire.

M.Nuno LOPES - directeur de l'équipe du Centre Historique considère que ces travaux pourront être effectués au cours de six mois à venir. Nous nous sommes mis d'accord que la publication concernant les expériences d'Evora, sera envisageable après avoir choisi la méthodologie d'approche adéquate pour des analyses qui devraient compléter la documentation déjà recueillie.

Le rapport est composé de trois parties:

1. Rapport de synthèse
2. Illustrations.
3. Documentation annexe.



Krzysztof PAWŁOWSKI

Varsovie, le 21 mars 1999

Krzysztof PAWŁOWSKI

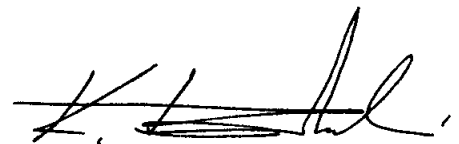
**MISSION CONCERNANT LA VILLE D'EVORA**

CONTRAT N-o 7006618

Etat financier et justificatif des depenses

Voyage	Varsovie-Paris-Varsovie - 2620 FRF .....	485 USD
	Lyon-Lisbonne-Lyon - 1598 FRF .....	295 USD
Per diem - Evora		
	4-9.11 98 - 6 x 198.....	1188 USD
	16-23.01.99 - 8 x 198.....	1584 USD
Material et traxaux photo - 2101 FRF.....		389 USD
Material et travaux photo - 12.982 pesetas.....		78 USD
<b>Les justifications ci joint.....</b>		<b>4009 USD</b>
<b>(quatre mille neuf dollars USA)</b>		

Suivant les clauses du Contrat un solde de 4000 USD (quatre mille dollars USA) reste à régler



Krzysztof PAWŁOWSKI

Varsovie, le 21 mars 1999

KRZYSZTOF PAWLOWSKI

RAPPORT INTERMÉDIAIRE  
DE LA MISSION CONCERNANT LA VILLE D'ÉVORA  
établi par le centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO  
N° de contrat 7006618

I – Le déroulement de la mission .

Le début de la mission au Portugal a eu lieu le 15 octobre 1998 par mon arrivée à Lisbonne.

Suivant le programme établi conjointement avec les responsables portugais ma mission se déroule de façon suivante :

1. Prise de contact avec l'Université d'Évora département du patrimoine et du paysage, dirigé par le Prof. Dr. Virgilino Jorge et par l'ensemble du corps enseignant., notamment M. José Aiguier responsable de la problématique de la récupération urbaine dans la formation post-diplôme. Ces contacts se sont intensifiés par mes deux conférences données aux stagiaires, concernant les instruments internationaux dans la sauvegarde du patrimoine, ainsi que la présentation du programme sauvegarde et gestion des villes de valeur exceptionnelle ; elle a été complétée par les exemples des analyses du tissu urbain. Ces contacts ont pour but de contribuer à assurer la coopération de l'Université d'Évora, aux travaux de la mise en valeur de la ville .

2. Prise de contact avec le responsable de la gestion de la ville d'Évora.

M. Abillio Dias Fernandes – Président du conseil Municipal.

M. Manuel Branco – Responsable de la culture et du tourisme.

M. Jorge PINTHO – Responsable de la gestion du centre historique.

M. Nuno Lopez – Architecte responsable du bureau municipal de la récupération du centre historique et son équipe composée d'architectes, d'un ingénieur et d'un économiste.

Ces contacts se réalisent sous forme de plusieurs réunions de travail au cours desquelles plusieurs problèmes sur la protection et la mise en valeur de la ville d'Évora sont discutés, à la lumière des documents qui m'ont été fournis.

Les travaux avec l'équipe municipale ont une importance essentielle au bon déroulement de ma mission .

3. Relations avec M. Miguel de Lima de l'Institut Portugais du Patrimoine Architectural (IPPAR)-et la Délégation Départementale des Monuments Nationaux-

M. Fernando Pinto.

Pendant nos réunions de travail j'ai été informé du partage des rôles des différents partenaires dans le domaine de la sauvegarde et de la réhabilitation du centre historique et les analyses concernant le diagnostic du bâti.

4. Les discussions avec les responsables du Comité National Portugais de ICOMOS. Mme Anna Paula Amendoeira . secrétaire générale et M. F. Pinto. Président du Comité Internationale de la Conservation de la Terre ont permis d'élargir la problématique au niveau international.

5. Participation à la réunion de la Commission d'Art Archéologie et la Sauvegarde du Patrimoine ( problème de l'entourage des murailles de la ville ) et au débat de la Commission des commerçants, concernant le projet de transformation du marché.

6. Recherches effectués dans la bibliothèque universitaire et la bibliothèque municipale ainsi que dans les archives de la ville d'Évora ; ayant pour but de compléter les éléments d'information sur les phases d'évolution de la ville.
7. Recherches effectués dans les Archives Nationales à Lisbonne- dans la Bibliothèque Nationale- département de la cartographie et département de l'iconographie :
8. Examens sur le terrain des différents quartiers du centre historique et la documentation photographique.

## II – L'avancement de l'étude .

1. L'analyse des différentes études et documents étant en possession de l'équipe chargée de la gestion du centre historique a permis de constater qu'il existe un certain nombre de projets tout à fait originaux et peu connus, notamment :

- a) Plano de segurança incendios e sismos.
- b) Estudo global no âmbito do projecto especial de urbanismo commercial de Évora.
- c) Programa de iluminação urbana e ambiental.

2. Ma mission coincide avec la présentation du nouveau plan d'urbanisation de la ville. Ce plan exposé dans les locaux de la Mairie fait l'objet de discussion et d'interventions des intéressés.

Une analyse des propositions insérées dans ce plan qui dépasse largement le périmètre du centre historique constitue un des éléments essentiels de mon étude.

3. Suite à des discussions avec l'Équipe Municipale, nous avons convenus qu'un certain nombre d'études sera effectué prochainement, il s'agit notamment :

- a) d'une enquête sociologique dont j'ai proposé le contenu ;
- b) de l'inventaire de bâtiments dégradés ;
- c) de l'inventaire (partiel) des bâtiment vacants ;
- d) de la reconstruction du processus de transformation dans le passé d'anciens quartiers.;
- e) de l'élargissement des études concernant le paysage urbain.

4. Un point important à étudier reste la question de la circulation automobile.

Un contact avec les spécialistes dans ce domaine permet d'espérer pouvoir présenter des propositions innovantes.

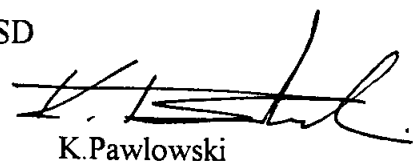
5. La mission est en cours et sa première étape s'achève le 9 novembre 98.

## III. Etat financier

Voyage	Varsovie-Paris	479	USD	(1648,40 zlotys)
	Varsovie			
	Paris-Lisbonne			
	Paris	304	USD	(1576 FFR)
	Lisbonne-Évora			
	Lisbonne	21	USD	
	2 per diem Paris	410	USD	
	20 per diem Évora	3980	USD	
	travaux photos	129	USD	
		-----		
		5323	USD	

Cinq mille trois cent vingt trois dollars USA.

Évora, le 3 novembre 98.



K. Pawlowski

Krzysztof Pawłowski

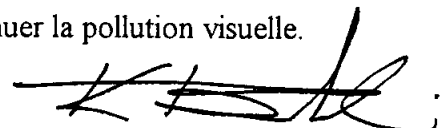
## **Note**

### **concernant la sauvegarde et la mise en valeur de a ville d'Evora**

Plan d'urbanisation de la ville d'Evora présenté récemment dans les locaux de la mairie, suppose comme un de points essentiels " un saut qualitatif dans le procédé de préservation et de récupération du centre historique". Cependant les documents présentés ne correspondent pas à cet objectif car ils n'intègrent pas suffisamment la problématique du centre historique à l'ensemble de la ville. C'est pourquoi nous nous sommes convenus, suite à nos plusieurs discussions avec l'équipe municipale chargée de la sauvegarde et de la gestion du Centre Historique, que notre démarche commun devrait aboutir à un plan de sauvegarde et de la mise en valeur du Centre Historique et de ses abords. Pour y réussir il paraît nécessaire de renforcer le potentiel de l'équipe des spécialistes sur place car la problématique est particulièrement complexe.

En attendant il nous a semblé opportun entrer dans une phase préparatoire dans laquelle serait nécessaire :

1. effectuer l'enquête sociologique dont le contenu nous avons discuté ensemble;
2. effectuer les analyses du Centre historique ayant pour but d'indiquer:
  - a. bâtiments dégradés
  - b. bâtiments nécessitant une intervention urgente
  - c. bâtiments vacants
  - d. bâtiments dont l'usage actuel est inapproprié
  - e. bâtiments réhabilités au cours de 5 dernières années par la municipalité
  - f. bâtiments réhabilités par les particuliers
  - g. travaux en cours;
3. actualiser les analyses effectuées pour le plan de 1978 et notamment:
  - propriété des bâtiments
  - plan du trafic et le problème de la capacité des parkings
  - examiner la possibilité d'adapter le système autoroutier d'enregistrement électronique des voitures entrant dans le périmètre du centre historique;
4. présenter les méthodes d'investigation archéologiques précédant les travaux liés à la réalisation des parkings souterrains;
5. présenter les analyses du système d'illumination des ensembles monumentaux;
6. procéder à une restitution graphique des transformations du noyau romain et médiéval de la ville;
7. élargir les analyses effectuées dans le cadre du Programme Procom aux autres espaces particulièrement sensibles /les abords du temple romain/;
8. présenter l'ensemble de mesures à entreprendre pour diminuer la pollution visuelle.



CONTRAT D'HONORAIRES

Visa AO/WHC : JBE GLOS

Visa Chief/BOC : 6/10/78

entre  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE  
(ci-après dénommée "l'UNESCO")  
ayant son siège à Paris

et  
Nom (et prénom\*) **Monsieur Krzysztof PAWLOWSKI**

Adresse **Ul. Walbrzaska 19/52**  
**02-739 Varsovie, Pologne**  
**Fax : 48 22 48 53 53 (Private)**  
(ci-après dénommé(e) "le contractant")

Numéro matricule \*  
(à demander à PER)

Il a été convenu ce qui suit :

**Article premier.**

Le contractant s'oblige à : (description du travail demandé)

Effectuer une série d'analyses prévues dans le programme *Sauvegarde et Gestion des Villes de Valeur Exceptionnelle*, accepté par l'UNESCO et l'ICOMOS et ce, pour la ville d'Evora :

**a) 1ère étape (délai de 10 jours, en Octobre 1998) :**

- prise de contact avec les responsables de la gestion de la ville d'Evora sur place et avec les responsables nationaux
- prise de contact avec l'Université d'Evora pour assurer la collaboration avec les spécialistes sur place
- recollection des documents existants

**b) 2ème étape (à définir avec les autorités d'Evora)**

- retour à Evora du contractant, travail sur le terrain, analyses sur place et élaboration d'un rapport

**c) 3ème étape**

- préparation de la publication prévue pour janvier 1999

**2. Rapport Final :** le contractant fournira au Centre du patrimoine mondial un rapport final comprenant les résultats de ses analyses et les justifications financières. Ce rapport devra être soumis en trois exemplaires.

**1. Dans le cadre de la coopération technique pour la ville d'Evora**

Suite page 2    Oui     Non

**Article I.** (activité à réaliser, suite)**BUDGET :**

2 voyages (Varsovie-Lisbonne)	EU \$ 2,000
Per diem (6 semaines)	EU \$ 5,460
Rémunération du contractant	EU \$ 7,000
Travaux photos et dessinateurs	EU \$ 540

**TOTAL** **EU \$ 15,000**

Etant entendu que les frais de publication et travaux d'assistance associés d'un total de EU \$ 10,000 sont à la charge de la ville d'Evora.

Durant ses travaux et dans le cadre de la publication des résultats et du rapport final, le contractant rappellera la contribution financière du Fonds du patrimoine mondial et apposera en couverture le nom de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) ainsi que les emblèmes de l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial.

**Article II. Durée du contrat**

- (a) Si le contrat n'est pas signé par le contractant et renvoyé à l'UNESCO le **7 Octobre 1998** (date) au plus tard, il sera considéré comme nul et sans effet.
- (b) La date d'entrée en vigueur du contrat est la date à laquelle il est signé par le contractant, et sa date d'expiration la date à laquelle l'UNESCO approuve le travail soumis par le contractant ou sinon, au plus tard, la date limite indiquée à l'Article IV.2 ci-après pour la soumission du travail correspondant au dernier paiement.
- (c) Après l'expiration du contrat, le contractant ne peut réclamer le paiement de prestations non fournies dans les délais prévus à l'Article IV.2 ci-après.

**Article III. Voyage**

Voyage requis (itinéraire) 2 voyages à effectuer (Varsovie-Lisbonne-Varsovie)

**2 voyages (Varsovie-Lisbonne)**

**Per diem (6 semaines)**

Si le contractant est appelé à voyager pour s'acquitter des tâches décrites à l'Article I ci-dessus, une somme forfaitaire est incluse dans le montant des honoraires indiqué à l'Article IV.1 ci-après pour couvrir l'indemnité journalière de subsistance et le coût des titres de transport pour le voyage autorisé. Il se sera pas remboursé de frais de voyage.



**Article IV. Conditions de paiement**

L'UNESCO versera au contractant la somme suivante : (indiquer le montant total en lettres et en chiffres, la monnaie dans laquelle il sera payé, le nombre de versements et les autres conditions de paiement s'il y a lieu).

**1. MONTANT TOTAL DES HONORAIRES ET MONNAIE DE PAIEMENT**

**Honoraires exprimés et payés en \$ E.U.**

- montant total de (en chiffres) **EU \$ 15,000** (en lettres) **Quinze mille**

dollars des Etats-Unis

**Honoraires exprimés en \$ E.U. et convertis en autre devise**

- montant total équivalent de (en chiffres) (en lettres)

dollars des Etats-Unis

- en (monnaie de paiement)

au taux de change officiel de l'UNESCO en vigueur à la date du paiement.

**Honoraires exprimés et payés en devise autre que \$ E.U.**

- montant total de (en chiffres) (en lettres)

(monnaie)

**2. VERSEMENTS**

Les honoraires seront payés, le cas échéant, en plusieurs versements selon les modalités indiquées ci-après, sous réserve d'attestation par le fonctionnaire de l'UNESCO responsable de ce contrat, de la qualité satisfaisante des prestations du contractant correspondant à chaque paiement (sauf l'éventuel paiement anticipé):

N° de paiement	Après soumission à l'UNESCO et approbation par celle-ci des travaux suivants :	Référence à l'Article I	Date limite de soumission	Montant
1	à la signature du présent contrat		10/10/98	EU \$ 5,000
2	rapport détaillé (3 exemplaires) - état financier et justificatifs des dépenses		02/11/98	EU \$ 6,000
3	rapport final de préparation de publication - état financier et justificatifs des dépenses		22/12/98	EU \$ 4,000

**3. PAIEMENT ANTICIPE**

a) Un des versements ci-dessus représente un "paiement anticipé", c'est-à-dire le paiement d'une partie des honoraires avant fourniture des prestations prévues au contrat :

Oui : paiement n°.

No

b) Si tel est le cas, le montant de ce paiement anticipé n'excédera pas les frais que le contractant devra engager avant l'exécution de la tâche ou des tâches décrites à l'Article I ci-dessus, à savoir :

<u>Objet de dépense</u>	<u>Montant</u>
(i) <b>Billet d'avion, per diem, frais divers</b>	<b>EU \$ 5,000</b>
(ii)	
(iii)	

**4. REMBOURSEMENT**

a) Si le travail correspondant à l'un ou à la totalité des versements indiqués ci-dessus n'est pas accompli à la satisfaction de l'UNESCO et/ou avant l'expiration du contrat, l'UNESCO aura le droit au remboursement de tout ou partie des paiements effectués (y compris le paiement anticipé), dans la mesure où les prestations déjà fournies seraient soit inutilisables soit insuffisantes au regard des dépenses engagées par l'UNESCO.

b) Toutes sommes remboursables à l'UNESCO doivent lui être restituées dans la monnaie dans laquelle elles ont été payées.

**Article V. Autres dispositions contractuelles****1. STATUT JURIDIQUE**

Ni le contractant ni aucune personne employée par lui en vue de l'exécution du travail ne sera considéré comme un agent ou un membre du personnel de l'UNESCO, ne pourra jouir d'aucun avantage, immunité, rétribution ou remboursement qui ne soit expressément prévu dans le présent contrat, et ne sera autorisé à engager l'UNESCO dans quelque dépense que ce soit, ni à lui faire assumer d'autres obligations.

**2. LIENS FAMILIAUX**

Le contractant, s'il s'agit d'un individu, certifie ne pas être le père/la mère, le fils/la fille ou le frère/la soeur d'un membre du personnel de l'UNESCO, d'un employé des services annexes ou d'une personne bénéficiaire au même moment d'un contrat de rémunéré ou de consultant, d'un contrat d'honoraires, ou d'une bourse de l'UNESCO ; le contractant atteste également ne pas être le conjoint d'un membre du personnel ou d'un employé des services annexes de l'UNESCO appartenant au secteur/bureau/office pour lequel il est lui-même appelé à travailler.

**3. OBLIGATIONS, INDEMNISATION ET ASSURANCE**

- a) Le contractant certifie que les prestations fournies constituent une oeuvre originale, un produit ou procédé nouveau ou amélioré ou un service conçu spécialement pour l'UNESCO, ne portent pas atteinte aux droits de tiers et ne contreviennent pas aux lois en vigueur.
- b) Sauf dispositions contraires du présent contrat, le contractant prendra à sa charge toutes les dépenses afférentes à l'exécution du travail.
- c) Le contractant indemnisera l'UNESCO et la dégagera de toute responsabilité pour tout préjudice, perte ou dommage résultant du non-respect des obligations ci-dessus et dans le cas de toute action en justice, réclamation ou mise en cause de quelque nature que ce soit qui résulterait d'un acte ou d'une omission illicites du contractant ou d'un de ses préposés dans l'exécution du contrat. Le contractant prendra également à sa charge ou remboursera à l'UNESCO les frais de justice et/ou autres dépenses légitimes liés à un procès dans lequel l'Organisation viendrait à être impliquée du fait d'une infraction commise par le contractant.
- d) Le contractant assume l'entière responsabilité de la souscription de toute assurance (assurance-maladie, assurance accident ou autre) qui serait nécessaire pour le garantir contre tout préjudice, perte, dommage ou maladie pouvant survenir pendant l'exécution du contrat.

**4. DROITS SUR TRAVAUX**

L'UNESCO sera titulaire de tous titres de propriété - y compris, sans que cette liste soit limitative, les brevets, droits d'auteur et marques de fabrique - afférents à des productions ayant un lien direct avec les prestations fournies à l'Organisation par le contractant ou en résultant.

**5. ARBITRAGE**

En cas de litige, les parties s'efforceront de bonne foi de trouver un règlement à l'amiable. Au cas où il ne serait pas possible de parvenir à un tel règlement, tout litige né du présent contrat ou s'y rapportant sera tranché par voie d'arbitrage. La sentence arbitrale, qui liera les parties, sera rendue par un arbitre unique nommé d'un commun accord, ou, à défaut d'un tel accord, par le Président de la Cour internationale de justice à la demande d'une des parties.

**Article VI. Modifications**

Le présent contrat peut être modifié par un avenant qui précisera toutes les modifications apportées et sera signé par l'UNESCO et par le contractant. Si le contractant souhaite proposer des modifications, il doit soumettre ses propositions à l'UNESCO qui établira l'avenant, lequel sera signé d'un commun accord par les deux parties.

Signé au nom du Directeur général de l'UNESCO (*dactylographier s.v.p.*) :

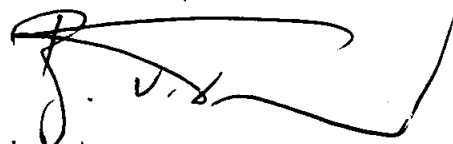
Nom Monsieur Bernd von Droste

Date

4/10/98

Titre Directeur - Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Signature



Le contractant (*signer, renvoyer à l'UNESCO trois copies du contrat et conserver l'original, s.v.p.*) :

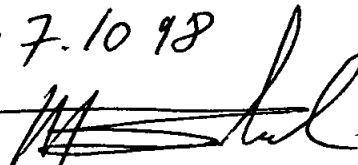
Nom Monsieur Krzysztof PAWLOWSKI

Date

le 7.10.98

Titre Architecte

Signature



Sprzedawca:

FRANCUSKI  
00-525  
tel. 629 12 31

# RACHUNEK UPROSZCZONY

Nr 324/98

Warszawa

miejsowość

17.12.98

data wystawienia

NABYWCA:

Pawłowski Krzysztof  
ul. Wątkowska 19  
Warszawa

Lp.	Nazwa towaru / usługi	Symbol SWW/KU	Ilość	J.m.	Cena jedn. brutto		Wartość brutto		W tym podatek		
					zł	gr	zł	gr	st. %	zł	gr
	Bilet lotniczy Ticket d'avion WAW - PAR - WAW	621010	1	szt	1609	00	1609	00	0%	0	00
1609 PLN = 2620 FRF											

Do zapłaty: 1609 zł 00 gr. Sposób zapłaty: kanta wred. Razem: 1609 00 x

Słownie: tysiąc sześćset dwadzieścia

towar otrzymałem  
*[Signature]*  
Anna Zapate

98

**BILLET DE PASSAGE ET REÇU BAGAGES PASSENGER TICKET AND BAGGAGE CHECK**

EMIS PAR/ISSUED BY: PORTUGALIA

FRONT/OUR: MONTPELLIER

PAWLOWSKI/CHRISTOPHE

DEPART: LISBON

ARRIVEE: LYON SATOLAS

DATE D'EMISS./DATE OF ISSUE: 15 JAN 99

COUPON DE VOL 2DE 2

AGTD 012

SITI FR

20213686

NI 0933 H 23 JAN 16H 500K 23 JAN 23 JAN

**COUPON DU PASSAGER/PASSENGER COUPON**

9

PAWLOWSKI/CHRISTOPHE

DEPART: LISBON

ARRIVEE: LYON SATOLAS

PORTUGALIA

EMISSIION ORIGINALE/ORIGINAL ISSUE

COMPOSANTE TARIFAIRE/FARE CALCULATION

16JAN99 LYS NI LIS120.02NI LYS120.02NIC240.04END ROE5.623775XT FRF 53.49YP 17.99PT

TARIFAIRE: FRF 1350.00

TAXE/TAX: FRF 48.00QX

TAXE/TAX: FRF 23.00FR

TAXE/TAX: FRF 71.48XT

TOTAL: FRF 1492.48

95492181932522

2 685 4611058010 1

INFO SUPPL. DE SEGE/ADDITIONAL SEAT INFORMATION

NI 0933 H 23 JAN 16H 50

DOCUMENT NUMBER: 2 685 4611058010 1

**BILLET DE PASSAGE ET REÇU BAGAGES PASSENGER TICKET AND BAGGAGE CHECK**

EMIS PAR/ISSUED BY: PORTUGALIA

FRONT/OUR: MONTPELLIER

PAWLOWSKI/CHRISTOPHE

DEPART: LISBON

ARRIVEE: LYON SATOLAS

DATE D'EMISS./DATE OF ISSUE: 15 JAN 99

COUPON DE VOL 1DE 2

AGTD 002

SITI FR

20213686

NI 0934 H 16 JAN 20H 450K 16 JAN

**COUPON DU PASSAGER/PASSENGER COUPON**

9

PAWLOWSKI/CHRISTOPHE

DEPART: LISBON

ARRIVEE: LYON SATOLAS

PORTUGALIA

EMISSIION ORIGINALE/ORIGINAL ISSUE

COMPOSANTE TARIFAIRE/FARE CALCULATION

16JAN99 LYS NI LIS120.02NI LYS120.02NIC240.04END ROE5.623775XT FRF 53.49YP 17.99PT

TARIFAIRE: FRF 1350.00

TAXE/TAX: FRF 48.00QX

TAXE/TAX: FRF 23.00FR

TAXE/TAX: FRF 71.48XT

TOTAL: FRF 1492.48

95492181932533

1 685 4611058010 5

INFO SUPPL. DE SEGE/ADDITIONAL SEAT INFORMATION

NI 0934 H 16 JAN 20H 45

DOCUMENT NUMBER: 1 685 4611058010 5

Druk Raport tel./fax (0-2) 750-35-99

RACHUNEK AS



**FRANTOUR**  
agences de voyages

PAIEMENT A ADRESSER :  
FRANTOUR AGENCES DE VOYAGES  
GARE SNCF  
34000 MONTPELLIER  
TEL : 04.67.92.85.85  
FAX : 04.67.58.85.85

MONTPELLIER LE 15/01/1999

PAGE 1

FACTURE : 81048575

VOYAGEUR : PAWLOWSKI/CHRISTO  
COMMANDE : 81040732  
DEPART LE : 15/01/1999  
REFERENCE : 00817

IMPUTATION:

ORGANIS.	DESIGNATION	QTE	P.U.	TOTAL
SNCF	LYON LISIENNE LYON	1	1492.48	1492.48
	BILLET : PORTUGALIA 4611058010/CLASSE H/PAWLOWSKI CHRISTO			
SNCF	MONTPELLIER /LYON PART DIEU	1	106.00	106.00
	BILLET : SNCF DV71207887/BIEME CLASSE/PAWLOWSKI ME			
	SOUS TOTAL			1598.48
			TOTAL	1598.48
			CARTE BANCAIRE	1598.48
			RESTE DU.....	0.00

FRANTOUR vous remercie de votre fidélité

Conformément à la loi n° 92-1442 du 31.12.1992 tout règlement hors délai entraînera des intérêts de retard représentant une fois et demie le taux de l'intérêt légal défini par la loi susnommée.

COMPAGNIE DE TOURISME FRANTOUR. S.A. au capital de 2 400 000 F.

Siège Social : 7, rue Pablo Neruda, 92532 Levallois-Perret Cedex.

Téléphone 01 45 19 12 00. Télécopie 01 45 19 14 41. Licencé N° LI 092 95 0030. TVA FR 71 602 015 323.

Garant. BNP Front de Seine - 41, rue Baudin, 92300 LEVALLOIS. Assurance : Commercial Union, 100, rue de Courcelles, 75017 Paris.



**JB FOTO, LDA.**

Rua do Raimundo, 32-36-38 - Tel. (066) 75.85.40 - Fax: (066) 75.85.49 - 7000 EVORA  
 SOCIEDADE POR QUOTAS - CAP. SOCIAL: 34.000 CONTOS - REG. CONS. REG. COM. EVORA N.º 1684 - CONT. 503.129.208

DINHEIRO Nr. 990123/LOJA 1

V. N.º DE CONTRIBUINTE:

PROCESSADO POR COMPUTADOR

ANO 1999	00		
----------	----	--	--

LOCAL DE CARGA: NOSSAS INSTALACOES LOCAL DE DESCARGA: MORADA DO CLIENTE HORA DE SAIDA: 12.55 HORA PROV. CHEGADA: /

100	FUJICHROME SENSIA 100 135/24	1.100.0	117.0	1.100.0
1817/5100	REVELAÇÃO SLIDE 135	2.00	750.0	117.0
1817/5100	CAIXILHO CS 135	37.00	12.0	117.0
	CAIXILHO CS 135	37.00	12.0	117.0

Profissional

TABELA	%	INCIDENCIA	VALOR DO IVA
TABELA 0/INC.	17.0%	2.981.0	507.0
TABELA 1			
TABELA 2			
TABELA 3			

TOTAL ILIQUIDO	
DESCONTO	0.00
DESC. FINAL	
TOTAL DO IVA	488.00

JB PHOTO  
 Rua Raimundo, 36-38 7000 EVORA  
 Tel. 066-75 85 40  
 Fax. 066-75 85 49

.....  
 .No Contrib. 503.129.208  
 .CRCE Nº1684 Cap.Soc.34.000 cts..  
 .....

JB PHOTO  
 Rua Raimundo, 36-38 7000 EVORA  
 Tel. 066-75 85 40  
 Fax. 066-75 85 49

.....  
 .No Contrib. 503.129.208  
 .CRCE Nº1684 Cap.Soc.34.000 cts..  
 .....

05 NOV 1998 TICKET N. 17147/LOJA 1  
 N. OP.: 00 Caixa: 2 Hora: 19:11:00  
 DESIGNAÇÃO ESCUDOS

REVELAÇÃO SLIDE 135		
2.000x	750.0	1,500.0
CAIXILHO CS 135		
36.000x	12.0	432.0
CAIXILHO CS 135		
35.000x	12.0	420.0

ITEMS...	3.0
IVA Incluído TOTAL...	2,352.0
Taxa 17% TROCO...	2,648.0
EFFECTIVO	2352.0
T.IVA INCIDENCIA V. DO IVA	
17.0% 2,010.0 342.0	

18 JAN 1999 TICKET N. 20493/LOJA 1  
 N. OP.: 00 Caixa: 2 Hora: 18:58:00  
 DESIGNAÇÃO ESCUDOS

CAIXILHO CS 135		
108.000x	12.0	1,296.0
REVELAÇÃO SLIDE 135		750.0
REVELAÇÃO SLIDE 135		750.0
REVELAÇÃO SLIDE 135		750.0
FUJICHROME SENSIA 100 135/36		1400.0

ITEMS...	5.0
IVA Incluído TOTAL...	4,946.0
EFFECTIVO	4946.0
T.IVA INCIDENCIA V. DO IVA	
17.0% 4,227.0 719.0	

\*\*\* FNAC MONTPELLIER \*\*\*

FCHR SENSIA II 100 45,00  
 EAN 4902520102003 04  
 FCHR SENSIA II 100 45,00  
 ART 3146138 04  
 FCHR SENSIA II 100 45,00  
 ART 3146138 04  
 TOTAL 135,00F  
 TOTAL EUROS 20,58€

CB 4533350987495618 135,00  
 MONTANT ADHERENT 135,00

\*\* LA FNAC VOUS REMERCIE \*\*

Taux: 1€=6.55957FF  
 40 V3.18 1501 8027/011 17/02/99 13:06

AGENCIAS DE VIAGENS  
 400001 01/01/98  
 400002 01/01/98  
 400003 01/01/98  
 400004 01/01/98  
 400005 01/01/98  
 400006 01/01/98  
 400007 01/01/98  
 400008 01/01/98

AGENCIAS DE VIAGENS

400009 01/01/98  
 400010 01/01/98  
 400011 01/01/98  
 400012 01/01/98

PROCESSADO POR COMPUTADOR

VALOR TOTAL 1.810\$00

ILIBIDO 1.809\$90

IVA incluido a taxa indicada

QUA.	PRECO UNI.	IVA	VALOR
7.00	249\$98	17%	1.749\$90
10.00	6\$00	17%	60\$00

FOTOCOPIAS A COREL A4 LASER  
 FOTOCOPIAS A4

DATA: 04/11/98 PAWLowski

SARESCO

6.P.142  
69125 LYON SATOLAS

COMPAGNIE: -> HT  
SERV: IS-156009 C.E.E.  
ADM: PAULUSKI/CHRISTOP  
MATRICULE: 049 90006

GALERIES LAFAYETTE  
LE POLYDOME 34045 MONTPELLIER

03 01 0175 0052 064

270 PAPERIE CAD. ART 1 170,00  
80207707

TOTAL FRANCS 170,00  
SOIT 26,25 EUROS (1 EURO=6,47551 F)

BLEUE AUT 71359  
N. DE COMPTE 5131350987495629

1E C.B. : 170,00

MERCI DE VOTRE VISITE  
THANK YOU FOR SHOPPING WITH US

LE 03/12/1998 A 16H14

92.00  
100.00 = 100.00  
TOTAL HT 92.00  
TOTAL EURO 24.15  
RENDU F.F. 8.00

1 ARTICLE

FACTURE EXIGIBLE PAR LA DUNANE

18-01-99 20:06 0 11 0 8 1 125

\*\*\*\*\* GEANT CELLENEUVE \*\*\*\*\*  
\*\*\* VOUS REMERCIE DE VOTRE VISITE \*\*\*

\* KODAK X1 HC 48,00

TOT SANS AVANTAGES 48,00

VP CARTE BANCAIRE 48,00

A RENDRE ,00

NOMBRE D'ARTICLES : 1  
23/11/98 16:01 0210 22 0303 134  
\*\*TEL A VOTRE SERVICE:04/99/77/34/00\*\*  
\*\* MERCI DE VOTRE VISITE. A BIEN TOT \*\*

52 V3.14 1501 1182/002 23/11/98 12:21  
\*\* LA FNAC VOUS REMERCIE \*\*  
MONTANT ADHERENT 0,00  
\* AUTRE(S) TVA VOIR FACTURE(S) \*  
TVA TAUX 03 20,60  
MT TVA +32,80  
CB 45333350987495618 192,00  
TVA TAUX 03 20,60  
MT TVA +32,80  
TOTAL 192,00  
COLLECTION 1ER 03 000 32,00  
COLLECTION 1ER 03 000 32,00  
COLLECTION 1ER 03 000 32,00  
COLLECTION 1ER 03 000 32,00  
COLLECTION 1ER 03 000 32,00  
COLLECTION 1ER 03 000 32,00  
FACTURE N. 150100021182  
\*\*\* FNAC MONTPELLIER \*\*

# COPYRIUM

## 3 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

En Face Fac de Pharma En Face Fac des Lettres  
 34 Av Charles Flahault 142.162 Av Val de Montferriand  
 34000 MONTPELLIER 34000 MONTPELLIER  
 Tél : 04.67.52.59.69 Tél : 04.67.41.01.61

En Face Codex  
 37 Bis Av de la Justice de Castelnau  
 34000 MONTPELLIER  
 Tél: 04.67.52.69.83  
 Fax: 04.67.61.01.13

FACTURE N° \_\_\_\_\_ PAIEMENT: \_\_\_\_\_  
 RESPONSABLE: \_\_\_\_\_ BON DE COMMANDE N° \_\_\_\_\_  
 DATE: 12/02/99 VIREMENT BANCAIRE   
 CLIENT: \_\_\_\_\_ CHEQUE   
 ADRESSE: \_\_\_\_\_ ESPECE

DESCRIPTION: Dactylographie 442F

**COPYRIUM**  
 145, Avenue de la Justice  
 34000 MONTPELLIER  
 Tél : 04.67.41.01.61  
 Fax : 04.67.61.01.13

MONTANT \_\_\_\_\_  
 HT \_\_\_\_\_  
 TVA \_\_\_\_\_  
 TTC 120,90

SARL au capital de 500000FRS. 3306965500011  
 Domiciliation : Banque Populaire du Midi, Place Salengro - MONTPELLIER  
 Compte n°15707-00057-09130115019-29

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

PHOTO COPYRIUM  
 145, Avenue de la Justice  
 34000 MONTPELLIER  
 Tél : 04.67.41.01.61  
 Fax : 04.67.61.01.13

FACTURE 3

D. Emilewsnei

le 12/02/1999 Doit

REGLEMENT : <u>depos</u>		TOTAL HT.	% T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
		<u>100,25</u>	<u>20,6</u>	<u>20,65</u>	<u>120,90</u>
REMISE :					
ENCAISSE :					



Relais Fnac  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 489.300 f.  
R.C.S. Nanterre  
B 334473 352  
Siège social :  
148, rue Anatole France  
92300 Levallois-Perret



**Fnac Montpellier**

Centre commercial Le Polygone  
34000 Montpellier  
Tél. : 04 67 99 73 00

**Facture 15010110985**

date 09 DEC 2002

nom Pawlowski

adresse

quantité désignation

prix t.t.c.

1 Dev. AMES Col. 468,00



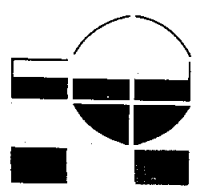
**Montpellier**  
Centre Commercial Le Polygone  
34000 MONTPELLIER  
Tél. : 04 67 99 73 00  
Société par Actions Simplifiée  
Relais Fnac au capital de 489.300 f.

**Total**

468,00

T.V.A. 9,6 % comprise pour : 110,69

ESP / CH / CCP / CP (CB) adhérent



**QUICK PRINT S.A.R.L.**  
SIRET 301 465 647 00016 - RC Montp 74 b 111 - Code APE 748F  
Rue du Belvédère - 34080 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 63 32 05  
Fax : 04 67 41 14 91

FACTURE

N° 014623

Montpellier, le 26.2.99

Nom Pawlowski

*Copie Carreau  
600 Fcs  
Dev TMA 20,66  
102 Fcs*

- Cheque
- Espèces
- Carte bancaire